

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 17

Artikel: Poudre de guerre [suite]
Autor: E.P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328371>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Poudre de guerre (*suite*). — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Rapport sur des essais du fusil Prêlat-Burnand (avec un tableau). — Chronique.

POUDRE DE GUERRE¹.

(*suite.*)

III. POUDRE SUISSE. Nous venons de dire que la poudre moderne tirait sa supériorité tant de la bonne proportion de ses composants que de leur pureté et des soins apportés à leur mélange.

Il est triste de voir la Suisse donner un espèce de démenti à ce perfectionnement, et suivre une marche vraiment rétrograde, qui entraînerait, si elle devait continuer, la ruine ou du moins une infériorité considérable des effets de son tir sur celui des autres pays. Sur ce que nous avançons ici, nous ne craignons pas d'en appeler à tous les militaires suisses, aux artilleurs principalement. En effet, la poudre suisse, avant la remise des poudreries en mains de la Confédération, était estimée à juste titre, et pourtant il semble qu'alors elle devait être soumise de la part des autorités cantonales à un contrôle moins sévère, à des conditions de fabrication moins uniformes que depuis qu'elle est placée sous une surveillance unique, qu'elle a un personnel administrateur et que la Confédération peut sacrifier à ce chapitre des sommes plus considérables ; car elles lui sont amplement rendues par le produit de la vente, qui lui a donné par exemple 138,600 fr. l'année dernière, si nous ne nous trompons.

Quels furent les résultats de cette centralisation ? Voyons s'ils répondent aux espérances que l'on pouvait être en droit d'en attendre par les considérations ci-dessus.

Ce fut en 1849 qu'eut lieu la remise de l'administration des poudres en mains de la Confédération. L'ancienne poudre de Berne était plus forte que celle de Zurich ; la commission fédérale des poudres

¹ Voir notre précédent numéro.

demanda que l'on adoptât les proportions de cette dernière et que le dosage bernois fût abandonné. — Les raisons énoncées qui firent adopter cette décision furent, entr'autres, les suivantes : “ Les pièces d'artillerie sont depuis quelques temps fabriquées avec négligence et se détériorent très vite, ce qui autrefois n'arrivait pas. „ — Or, parce que l'on tolère la fonte de pièces en un métal de seconde qualité, parce que l'on a, par suite, l'ennui de n'avoir que de mauvaises pièces, faut-il encore, au lieu de mettre fin à ce vice, en créer un second, et faire de mauvaise poudre afin de moins endommager de mauvais canons. (Quand nous disons mauvaise poudre, ce n'est pas que l'ancienne poudre de Zurich le fût ; mais on verra plus bas que l'on ne se borna pas à l'adopter telle qu'elle.)

Un mot pour répondre à la question que chacun s'adressera : “ Mais pourquoi ne pas faire de bonnes pièces d'artillerie ? „ Voici ce pourquoi. Autrefois le fondeur d'Aarau, chargé de la fonte de nos canons, y mettait ses soins, tenait à honneur que la Suisse n'eût pas besoin de recourir à d'autres nations pour se procurer ses bouches à feu ; il avait soin de se pourvoir d'excellent cuivre, et arrivait à de beaux résultats ; les pièces faisaient bon usage, ne se fendaient point ; on porta aux nues l'habile fondeur. Plus tard, le cuivre augmenta de prix et avec lui le bois et que sais-je encore ? tout augmenta, sauf peut-être le prix auquel la Confédération achetait les pièces. Force fut au fondeur d'employer des métaux de qualité inférieure et puis l'on remarqua, en outre que, malgré son talent, il n'était pas infallible. En somme les pièces furent mauvaises, les obusiers longs entr'autres se fendaient après quelques coups de tir. En outre on oublia que les pièces se détérioraient plus vite qu'autrefois, non seulement parce que la poudre était trop forte et les pièces trop peu bonnes, mais bien par la raison fort simple que depuis 1848 on tire beaucoup dans les écoles et toujours à boulets, tandis qu'auparavant le tir et l'emploi des boulets étaient plus rares, ce qui par conséquent endommageait moins les pièces. Mais au lieu de reconnaître ce fait, on accusa la poudre d'être cause de tout le mal.

On l'affaiblit donc et en outre de grenée ronde qu'elle était, on la rendit triangulaire, c'est-à-dire moins inflammable ; le nouveau dosage adopté en 1854 fut de 77 $\frac{1}{2}$ salpêtre, 9 soufre et 13 $\frac{1}{2}$ charbon ; jusqu'alors il avait été de 75 salp., 12 soufre et 13 charbon. Ajoutons que vers la même époque on réduisait la charge des canons du $\frac{1}{3}$ au $\frac{1}{4}$ du poids du boulet. — En résumé on eut donc de mauvaises pièces, une charge plus faible et de la poudre moins forte et moins inflammable.

De tristes résultats furent la conséquence de tout cela.

Tandis que jusqu'en 1851 le globe du mortier-éprouvette était lancé à une distance plus considérable que la portée réglementaire (715' 286 pas), en 1856, il n'atteignait plus même les 286 pas. Le but en blanc autrefois à 667 ou 700 pas avec la charge du $\frac{1}{3}$, se trouva abaissé jusqu'à 650 pas avec celle du $\frac{1}{4}$ (pièces de 6 liv.). Les tables de tir durent naturellement être refaites, ensuite du changement de charge : mais, malgré cela, elles n'en furent guères plus justes ; il nous souvient à une école d'avoir tiré avec des obusiers longs de 12 en forçant sensiblement la hausse indiquée par les tables et cependant nos obus allaient tomber aux $\frac{2}{3}$ environ de la distance qu'ils auraient dû parcourir.

Est-il besoin de s'étendre sur le danger qu'il y aurait eu de commencer une guerre dans de pareilles conditions et avec nos pièces de 6 liv. déjà trop faibles ? Que d'irrégularité dans le tir, que de tâtonnements avant d'arriver, à force d'essais, à donner la hausse nécessaire pour atteindre l'ennemi, et quelle perte de temps pendant que l'adversaire nous eût abîmés ! — Dans beaucoup de cas il s'agit pour assurer un succès, d'arriver promptement et de lâcher immédiatement une volée à l'ennemi ; or comment atteindre ce but, si l'on ne peut se fier aux tables de tir et si aux incertitudes qui résultent de l'appréciation exacte de la distance, il faut joindre celles qui seront la suite d'une hausse indiquée, qui ne pourra être appliquée et qu'il faudra corriger en face de l'ennemi ?

Ce que nous disons ici pour l'artillerie, nous pensons qu'on le peut dire de même pour les autres armes, à des degrés inférieurs, c'est possible ; les officiers de carabiniers seraient mieux placés que nous pour donner des renseignements sur le tir de cette arme.

Nous devons ajouter encore, parmi les causes de ces résultats déplorable, amenés par la mauvaise qualité de la poudre, que son administration dépend du département des finances et non du département militaire, et que des tentatives d'économie mal entendues, ont pu exercer une influence qui ne se serait pas fait jour sous la direction militaire, plus intéressée au succès que l'autre. Enfin, il est évident que le manque de surveillance exercé sur les poudreries est extrême et laisse subsister une absence d'uniformité dans le mode de fabrication des différents moulins, que des visites fréquentes et une main ferme feraient bientôt disparaître.

Nous avons suffisamment fait voir l'infériorité et les défauts de la poudre actuellement employée en Suisse ; la question qui se présente maintenant est de savoir comment remédier à cet état de choses et rendre à notre poudre sa qualité première, en tenant compte de la diminution des charges.

Il nous paraît avant tout, quant à l'artillerie, que la première mesure à adopter (et nous croyons qu'il y a déjà amélioration ici), c'est de prendre toutes les mesures nécessaires de surveillance, afin que les bouches à feu livrées à la Confédération et aux cantons soient irréprochables, et pour cela, s'assurer de la qualité des métaux employés, d'un degré suffisant de fusion de ces matières et enfin, s'il le faut, d'accorder un prix plus élevé au fondeur; cette dépense serait au fond une économie, car de bonnes pièces dureront bien davantage que de mauvaises, c'est incontestable. Cette surveillance pourrait fort bien être exercée par un officier entendu qui devrait assister à toute l'opération de la fonte.

Quant à la poudre elle-même, puisqu'autrefois on la savait faire bonne, il ne paraît pas bien difficile d'en revenir à en fabriquer de pareille. Que sa fabrication dépende de la direction militaire, qu'il soit formellement enjoint aux administrateurs de cette branche d'obliger les chefs des sept poudreries à procéder uniformément; que les matières, avant de leur être livrées, soient scrupuleusement examinées; ou bien, si c'est à eux que l'achat en est remis, que des analyses en soient faites par l'administrateur ou son adjoint; que l'on rende responsable le fabricant de la qualité de la poudre, et enfin et surtout que l'on examine si, ayant de bonnes pièces et une charge plus faible, il n'y a pas possibilité de changer les proportions des composants, pour les ramener à celles de l'ancienne poudre ou du moins les mettre à même d'assurer aux bouches à feu une portée qui leur est d'autant plus nécessaire que les armes de l'infanterie se perfectionnant partout, atteignent des distances très fortes, et que notre artillerie de campagne se compose en partie (pièces de 6 et de 4 liv.) de calibres inférieurs déjà à ceux de plusieurs puissances étrangères.

Il faudrait être plus versé dans cette étude que nous ne le sommes, pour mettre au jour tous les points à améliorer, mais nous pensons qu'entr'autres, les travaux de M. le capitaine Leroyer, envoyé en France pour visiter les poudreries, doivent être riches en observations intéressantes et profitables. Et ici, qu'il nous soit permis, au nom des officiers suisses, d'espérer que le rapport de M. Leroyer sur cette matière si importante sera publié et mettra ses confrères à même d'étudier un peu cette branche de leur sphère d'instruction. Un autre vœu que nous émettons, c'est de voir les commissions chargées de l'examen des questions que nous traitons, composées d'un plus grand nombre d'officiers spécialement versés dans leur étude; ainsi nous croyons être assurés que ni le colonel Borel, ni le major Schädler, ni le capitaine Leroyer n'en font partie. Il serait bon d'appeler de tels officiers à discuter des améliorations, que ceux qui ont amené l'état de choses ac-

tuel traiteront avec la prévention naturelle que tout homme éprouve en faveur de ce qu'il a produit et contre ce que l'on propose de contraire.

Il nous paraît, enfin, que la construction des moulins à poudre devrait être modifiée également. Ceux qui existent actuellement sont construits en bois, en tout ou en bonne partie, et d'une manière vicieuse ; aussi ne voyons-nous pas d'années sans que l'un ou l'autre saute en l'air ; grand bonheur s'il ne tue pas quelques hommes dans son explosion. On reconstruit bonnement jusqu'à un nouvel accident. Pourquoi encore ici ne pas tenir compte des renseignements apportés par M. Leroyer et d'après lesquels, si nous ne faisons erreur, on devrait bâtir en pierre et avoir soin de laisser un certain intervalle entre les murs et le toit, de façon que les gaz résultant de l'inflammation accidentelle puissent s'échapper par cette ouverture, sans causer la ruine de tout l'édifice ; ce serait une sage économie que de faire des moulins plus chers, si l'on veut, mais qui auraient une durée décuple peut-être de celle des moulins actuels.

Notre modeste tâche est terminée. Nous voulions dire à ceux de nos confrères qui ne les connaissaient pas, l'invention de la poudre et la marche de son développement, et puis si notre faible voix peut être entendue de quelque oreille bienveillante, provoquer une discussion sur le sujet que nous avons traité, discussion qui, en s'étendant, pourra parvenir, comme le vœu des officiers suisses, aux conseils du pays et les pousser enfin à sortir d'un état de choses déplorable non seulement, mais encore fatal à l'armée fédérale, en cas de guerre.

G. P.

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(Suite.)

Suwarow entendit dire en chemin, par des gens du pays, que Linken avait battu les Français le 26 et s'était avancé sur Glaris. Ne doutant point que ce succès ne fût une suite des avantages remportés par Hotzé sur la Linth, et par Korsakow sur la Limmat, il envoya un parti de Cosaques vers Glaris, avec ordre de sommer Molitor de mettre bas les armes, attendu qu'il était cerné de toutes parts. Pour toute réponse, Molitor chassa les Cosaques et occupa le Bragel. L'officier revenant de cette étrange mission, rapporta la première nouvelle des revers de Korsakow et de la mort de Hotzé. Le vieux guerrier qui se croyait au moment d'opérer sa jonction avec Hotzé, ne voulut rien en croire ; il s'emporta contre une telle imposture, repoussa avec dédain les